



Aix en Provence

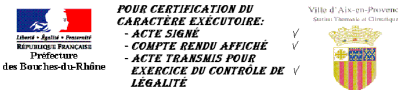
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-407

Séance publique du

3 novembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53664-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX POUR LA MAISON MEDICALE DE GARDE

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DILLINGER Laurent

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX
POUR LA MAISON MEDICALE DE GARDE- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses structures de santé afin de les aider dans la réalisation de leurs actions.

La Maison Médicale de Garde des Tamaris, soutenue par le Centre Hospitalier du Pays d'Aix, a ouvert ses portes en octobre 2013. L'aboutissement de ce projet a permis de renforcer l'offre de soins de proximité pour la population aixoise sur les horaires de médecine de garde, c'est-à-dire en relais des fermetures des cabinets médicaux généralistes de ville. La Maison Médicale de Garde propose ainsi des consultations médicales sans rendez-vous du lundi au vendredi de 20h00 à minuit, le samedi de 12h00 à minuit, ainsi que les dimanches et jours fériés de 8h00 à minuit. Les gardes sont assurées par SOS Médecins et des médecins libéraux, regroupés en association.

Partenaire de ce projet, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à la mise en place de la Maison Médicale de Garde.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposée pour le CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX au titre de l'année 2014, ainsi que les montants accordés par la ville en 2012 et 2013.

Subvention 2014					
ASSOCIATION	OBJET	2012	2013	Propositions C.M. du 03/11/2014	Convention
CENTRE HOSPITALIER	Offre de soins	0	0	10 000 €	Non

DU PAYS D'AIX					
---------------	--	--	--	--	--

Cette attribution de subvention a été validée le 8 septembre 2014.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX la subvention pour l'année 2014 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes à cette subvention seront imputées au budget de la ville sur la ligne N° 92512-6748-1727 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-407 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS
D'AIX POUR LA MAISON MEDICALE DE GARDE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)